

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 09 décembre 2025
Délibération n°7-4

L'an deux mille vingt-cinq le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian et FINI Sandro
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Absents excusés : CARLINI Claude, BOTTAREL Sébastien, FERRANDI François et WEIHSS Pascal

FERRANDI François donne procuration à CASTEX Jean

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

Objet : TARIFS FUNÉRAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2026 ET REGLEMENT CIMETIÈRE COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2223-1 et suivants relatifs à la gestion des cimetières ;

Vu la nécessité d'assurer une gestion régulière des concessions tout en garantissant l'accès au service public funéraire dans des conditions financières acceptables ;

Monsieur le Maire informe que le tarif en vigueur, instauré en 2002, pour l'acquisition d'une concession au cimetière communal est de 40 € le m2 pour une durée perpétuelle.

Le tarif pour une case au columbarium communal, instauré en 2006, est de 600 € pour une durée du 30 ans.

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal, une actualisation des tarifs comme suit au 1^{er} janvier 2026.

	Concession au cimetière	
Durée	30 ans	50 ans
Tarifs au m2	60 €	70 €

Le tarif et la durée d'une case au columbarium reste inchangé soit :

	Case columbarium (4 urnes)
Durée	30 ans
Tarif case	600

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve les tarifs présentés
- Approuve le règlement du cimetière communal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10+1 procuration

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre 0 Pour 11

Date de convocation : 02 décembre 2025

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

